

Conseil de Paris Séances du 07 et 08 mars 2005

Note à l'attention de Mesdames les Conseillères de Paris et Messieurs les Conseillers de Paris

Nos associations, Orbital et Rocade de Paris, ont pour objet le développement de transports collectifs de rocade performants en Ile de France.

Aussi, nous sommes particulièrement inquiets quant au projet de délibération n° DVD 2005-52, portant sur la réalisation du prolongement de la ligne de tramway T2 à Paris – Porte de Versailles, qui est soumis à votre approbation pour la prochaine séance du Conseil de Paris.

En effet, ce projet de délibération appelle un certain nombre de critiques fortes.

→ Ce projet propose un « passage en force » qui **piétine l'avis défavorable unanime de la commission d'enquête publique.**

Voter ce projet de délibération revient :

- à s'affranchir d'un contre-pouvoir démocratique,
- à se moquer des personnes qui ont participé à l'enquête publique,
- à vider de sa substance le principe de consultation des citoyens sur les grands projets d'infrastructures.

→ Les arguments employés dans le projet de délibération sont pour le moins **spécieux**, quand ils ne frisent pas le **ridicule**.

Ainsi, affirmer qu'« *il est impensable de faire rouler une rame de tramway à 70 Km/h à proximité immédiate de piétons se promenant dans un espace vert* » semblerait accréditer l'idée que la Ville de Paris n'a pas connaissance d'une invention dénommée « clôture », qui permet justement une telle circulation des piétons en toute sécurité ! Elle dénote de la part de ses auteurs d'une méconnaissance de la ligne T2 existante, qui dispose déjà de tels aménagements. La photo ci-dessous en atteste. Elle illustre ce que serait une promenade le long du T2 sur la Petite Ceinture entre Balard et la rue du Hameau.



liaison verte à la station "Belvédère" (Suresnes), ligne T2

De même, quand l'exposé des motifs affirme que « *La commission semble avoir « oublié » la nécessité pour RFF et la SNCF de maintenir de (sic) circulation ferroviaire classique sur le site afin d'assurer la maintenance d'installations électriques nécessaires au fonctionnement de la gare Montparnasse* », les rédacteurs de cette phrase témoignent de leur ignorance des dossiers, puisque précisément le prolongement du T2 sur la Petite Ceinture, tel que mentionné au schéma de principe de 2001, s'effectuait sur une ligne de chemin de fer aux caractéristiques universelles UIC (Union Internationale des Chemins de Fer), et donc intégralement compatible avec lesdites circulations ferroviaires de maintenance.

Voter ce projet de délibération revient à déshonorer Paris en approuvant un texte notoirement erroné, et les assertions fallacieuses qu'il contient.

→ Le choix du tracé que veut imposer la Ville de Paris **répond moins bien à ses propres objectifs**, notamment de réduction de la pollution par transfert modal de l'automobile vers les transports collectifs.

Ainsi, le tracé empruntant la Petite Ceinture ferroviaire, défendu par les associations d'usagers, transporterait **44 % de voyageurs de plus** que le tracé proposé dans la délibération qui vous est soumise.

Le report modal de l'automobile vers le tramway serait du même ordre, supérieur de plus de 40 % dans le cas du tracé empruntant la Petite Ceinture.

Voter cette délibération, c'est sacrifier l'environnement, en choisissant la solution la moins disante en report modal "automobile → transports collectifs".

→ Ce projet veut faire entériner le **tracé en voirie, en cul-de-sac, le moins favorable à la collectivité**, avec des risques importants de détérioration de la régularité de toute la ligne, dans le but plus ou moins avoué de ne pas faire circuler de tramways sous les fenêtres de riverains de la Petite Ceinture de quelques immeubles de la Porte de Versailles. Sinon, pourquoi avoir modifié le schéma de principe initial en arguant de « difficultés d'insertion » imaginaires dans le tissu urbain du 15^e arrondissement ? Comment justifier que le tracé dont la rentabilité socio-économique la plus faible ait été retenu (23,1 % pour la Petite Ceinture, contre 21,8% pour le tracé soumis à délibération) ?

Pourquoi privilégier la desserte d'un équipement ludique (Aquaboulevard), **au détriment de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière et des immeubles de bureaux**, dont tous les élus du 15^e arrondissement soulignent pourtant l'insuffisance des dessertes ?

Voter cette délibération, c'est faire du Conseil de Paris un relais des pressions "NIMBY¹", au mépris de l'intérêt du plus grand nombre défendu par la Commission d'Enquête publique.

Nous voulons croire qu'il existe une conscience politique et citoyenne parmi nos élus. Nous savons qu'il est possible de poursuivre ce projet, dont les objectifs essentiels sont pourtant consensuels, sans recourir à un passage en force qui relève de pratiques d'un autre âge.

Pour toutes ces raisons, **nous espérons vivement que vous voterez contre ce projet de délibération DVD 2005-52**, ou que du moins vous ne vous y associerez pas par un vote favorable.

Vous trouverez notre analyse complète du projet sur le site www.orbital.asso.fr. Vous y trouverez notamment le contre-projet que nous avons proposé dans l'objectif de satisfaire au mieux les intérêts des parisiens et des franciliens.

N'hésitez pas à nous contacter. Nous serons heureux de vous apporter toutes les précisions utiles.

Didier LOURDIN - 06 07 52 23 69

Michel PIFAUT - 01 48 08 58 14

¹ NIMBY : Not In My Back Yard – que l'on peut traduire par "*Pas devant chez moi*" (désigne les intérêts particuliers)